

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13386

présenté par
M. Dive

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 2 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2017, Emmanuel Macron a proclamé l'égalité entre les femmes et les hommes « grande cause nationale » de son quinquennat. Pourtant, le ministre Frank Riester a reconnu sur Public Sénat « qu'avec la réforme des retraites, les femmes sont un peu pénalisées par le report de l'âge légal ». En effet, le dispositif souhaité par le Gouvernement pénalise les nombreuses femmes qui ont eu une carrière hachée pour s'occuper de leurs enfants par exemple ou pour exercer un emploi à temps partiel. Les différences de traitement entre les femmes et les hommes subsistent, dans le milieu professionnel et au sein des foyers, donnant lieu à des inégalités à l'arrivée de la retraite et la réforme. Selon l'étude 2022 de la DREES, l'écart de salaire entre les hommes et les femmes en 2020, s'élève à 40 %. Le présent amendement a donc pour objet de revenir au droit existant sur le relèvement de la durée d'assurance.